

# A mon décès je voudrai ne laisser que la nu propriété à mes enfan

#### Par CHABANNE, le 22/04/2018 à 17:10

je suis veuf depuis 31 ans j'ai 82 ans à mon décès je voudrai laisser la nu propriété à mes enfants qui sont propriétaires à 3/16 Chacun et je voudrai mettre ma compagne comme ma légataire universelle et lui laisser l'usufruit de cette maison jusqu'à son décès : est ce possible merci pour une réponse rapide avant la rédaction de mon testament

### Par youris, le 22/04/2018 à 17:15

bonjour,

vous ne pouvez léguer à votre compagne que la quotité disponible qui est fonction de votre patrimoine et du nombre d'enfants.

votre concubine paiera 60% de droits au trésor public.

je vous conseille de consulter un notaire et d'envisager le pacs.

salutations

#### Par CHABANNE, le 23/04/2018 à 11:51

si l'on se pacs avec ma compagne est ce que nos pensions de reversion vont être supprimer : arcco, ag2r, s.s

merci pour une réponse

#### Par jodelariege, le 23/04/2018 à 12:37

bonjour lire ci dessous

https://www.xn--cfdt-retraits-mhb.fr/62-La-reversion-des-retraites-complementaires-Arrco-et-Agirc

il semble que seul le re-mariage pourrait supprimer cette pension par contre pour la pension SS il y a un plafond de revenu maximum à ne pas dépasser ,tous les deux ensemble

## Par youris, le 23/04/2018 à 13:19

bonjour,

la modification de votre situation modifiant les ressources du couple, cela peut impacter vos pensions de reversions.

les régimes variants selon le type de retraite, je vous conseille de consulter les organismes versants vos pensions de reversions.

salutations

Par **CHABANNE**, le **25/04/2018** à **18:52** 

MERCI pour vos conseils